



PROTOCOLE SANITAIRE

Note sur les consignes sanitaires durant les formations

La situation sanitaire actuelle ne permettant toujours pas une reprise normale de l'activité, vous trouverez ci-dessous, dans le strict respect des mesures gouvernementales, un rappel des consignes et des instructions que nous souhaitons voir appliquer durant toutes les formations organisées par le District de Provence :

- Respect de la distanciation physique d'un mètre entre chaque stagiaire (groupes de travail, ateliers...);
- Port du masque obligatoire pour les formateurs ainsi que les stagiaires ;
- Les salles de formation doivent être organisées de manière à respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables des stagiaires et entre les tables et le bureau du formateur ;
- Dans la mesure du possible, les croisements doivent être évités lors des arrivées/départs de la salle ;
- Du gel hydroalcoolique doit être mis à disposition à l'entrée de la salle de formation ;
- Eviter au maximum l'échange d'objets entre les stagiaires (stylos, documents...);
- Aérer la salle de formation à chaque pause.

Pour permettre de faciliter toutes ces précautions, le District de Provence fournira à ses formateurs un kit comprenant :

- Du gel hydroalcoolique
- Un stock de masques
- Des lingettes pour désinfecter

A l'arrivée du formateur, nous préconisons un nettoyage systématique du mobilier pour garantir une désinfection de la salle.

Au début de chaque formation, le formateur devra rappeler à l'ensemble des stagiaires les consignes sanitaires et devra, durant la formation, faire respecter les gestes barrières individuels.

En fonction de l'évolution de la situation, nous reviendrons vers vous pour vous donner des informations complémentaires.